



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 6 février 2026, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Thierry JOLLET, Laurent GESNEL, Hélène LABAT, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Valérie BERNARD qui a donné pouvoir à Anne BOISTEAU-PAYEN, Chrystelle ROUSSEAU, Elodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Elise VRIGNAUD est nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Délibération du Conseil Municipal n°202602-008

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/01/2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 22 janvier 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Thierry JOLLET.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2026.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 18/02/2026

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Délibération du Conseil Municipal n°202602-009

Débat d'Orientations Budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Maire expose qu'en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

D'autre part, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaires :

« Chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la commune de l'Herbergement ainsi que les orientations budgétaires pour 2026, sont retracés dans le rapport présenté en séance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026 lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2026,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 18/02/2026

Anne BOISTEAU-PAYEN indique que le projet de budget 2026 s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2025 avec la définition de niveaux de priorités. Ceci afin de laisser la possibilité de réaliser des investissements. Des « enveloppes budgétaires » ont été communiquées en amont de chaque commission afin d'encadrer et de maîtriser le budget.

Jean-Michel SOULARD demande les raisons des résultats positifs de l'exercice 2025.

Anne BOISTEAU-PAYEN indique que les recettes ont été supérieures aux prévisions. En effet, la vente de parcelles ou biens immobiliers ont permis d'obtenir des recettes supplémentaires. Des subventions ont été accordées pour la réalisation du terrain de football synthétique. Certaines opérations ont été moins coûteuses que prévues (zone humide compensatoire, terrain de football en synthétique, etc).

Gaëtan BLAIN est étonné du maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Anne BOISTEAU-PAYEN rappelle que le montant de la DGF a augmenté en 2024 du fait du changement de strate de la population (population supérieure à 3500 habitants).

Frédéric DA CRUZ et Claudine GUENEAU pensent que les résultats depuis 2023 se maintiennent davantage.

Anne BOISTEAU-PAYEN informe que le prochain Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) sera réalisé avec les prochains élus sur la durée du mandat.

Anne BOISTEAU-PAYEN souhaite une projection budgétaire avec un démarrage des travaux de la 2^{ème} tranche de la Pichetière 6, et le 1^{er} îlot du futur quartier des Bois de Ville. Un PPI « Habitat » avec un lissage des dépenses et des recettes est prévu.

Thierry JOLLET évoque des détériorations de la voirie en raison des conditions météorologiques de ce début d'année. Il pense qu'un budget sera nécessaire pour ces réfections.

Laurent GESNEL demande si les aménagements afin de retrouver plus de visibilité autour des passages piétons sont prévus au budget 2026.

Bernard LOUINEAU répond que les orientations budgétaires de la voirie permettent de répondre à la réglementation des aménagements à proximité des passages piétons et de réaliser les réfections de la voirie.

Stéphanie HONORE pense qu'il existe un problème de visibilité dans la rue principale par temps sombre et pluvieux.

Anne BOISTEAU-PAYEN rappelle que des échanges ont eu lieu. Ils devraient se poursuivre avec les prochains élus. Cela demande une réflexion de fond et un travail avec le Conseil Départemental car il s'agit d'une route départementale et avec Terres de Montaigu Agglomération du fait du calendrier des travaux d'assainissement.

Stéphanie HONORE évoque aussi un problème de stationnement sur les trottoirs dans certains lotissements. En effet, le stationnement sur les trottoirs empêche la bonne visibilité aux intersections.

Anne BOISTEAU-PAYEN dit que la police municipale est déjà intervenue sur un secteur afin d'informer et de sensibiliser certains riverains au bon stationnement. Un rappel sera effectué ces prochains jours.

Délibération du Conseil Municipal n°202602-010

Regroupement des Budgets annexes de la Pichetière et des Bois de Ville

La commune de L'Herbergement a mené une réflexion en faveur de l'attractivité, de l'aménagement du territoire et du développement de l'habitat. Cette réflexion a permis de définir des secteurs à potentiels en matière d'aménagement et d'habitat. Cette stratégie doit conduire à la réalisation effective d'opérations d'habitat pour notre commune, comme les secteurs des Bois de Ville, la Pichetière ou encore l'îlot de la Grotte-place du marché.

A ce jour, la commune dispose d'un budget principal et de deux budgets annexes. Ces budgets annexes sont le budget annexe « lotissement la Pichetière » et le budget annexe « lotissement Les Bois de Ville ».

Il convient de permettre de regrouper ces deux budgets annexes, dès le début de l'année 2026, au sein d'un seul budget « Aménagement urbain pour l'habitat ». Celui-ci regroupera les opérations d'aménagement en faveur de l'habitat et les lotissements. Une comptabilité analytique permettra de suivre l'équilibre financier de chaque opération d'aménagement.

Afin de procéder au regroupement à compter du 1er janvier 2026, il est proposé de maintenir le budget annexe « les Bois de Ville » et de procéder à une reprise des résultats du budget annexe « la Pichetière » sur le budget annexe des « Bois de ville ».

Le budget annexe « Lotissement des Bois de Ville » sera désormais intitulé « Budget annexe Aménagement urbain pour l'habitat ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

PROCÈDE à un regroupement des budgets annexes « la Pichetière » et « les Bois de Ville » sous un seul budget annexe à compter du 1er janvier 2026 ;

PROCÈDE à une reprise des résultats du budget annexe de « la Pichetière » au sein du budget annexe « les Bois de Ville » à compter du 1er janvier 2026 ;

MODIFIE le nom du budget annexe « les Bois de Ville » par le budget annexe « Aménagement urbain pour l'habitat » ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs à ces affaires.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 18/02/2026

Délibération du Conseil Municipal n°202602-011

Convention d'affectation d'un agent archiviste du Centre de Gestion de la Vendée à une mission temporaire

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du patrimoine qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le Centre de gestion de la Vendée propose un accompagnement par un archiviste qualifié après conclusion d'une convention.

L'objectif de la convention est de définir les conditions techniques et financières d'affectation à la commune de L'Herbergement d'une archiviste qualifiée afin d'effectuer les missions suivantes :

- Le tri et le classement des archives produites depuis l'intervention de 2018,
- Le tri et le classement des archives identifiées dans les bureaux lors de l'intervention de 2018,
- L'extraction des archives éliminables parmi les archives classées,
- La reprise du tri et de la cotation de certaines séries identifiées dans le rapport de fin de mission de 2018,
- La rédaction d'un bordereau d'élimination,
- La mise à jour de l'inventaire,
- La rédaction des documents de fin de mission.

L'intervention aura lieu au cours du mois de février 2026 pour une durée de 20 jours.

Le coût de cet accompagnement est de 265 € par jour.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE de recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Vendée ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'affectation n°2026-06 d'un agent archiviste du Centre de Gestion de la Vendée à une mission temporaire ;

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 18/02/2026

Thierry JOI LET demande la date de la première délibération.

Anne BOISTEAU-PAYEN apportera une réponse lors du prochain Conseil Municipal.

Délibération du Conseil Municipal n°202602-012

Cadeau de départ à la retraite

La municipalité souhaite accompagner le départ à la retraite de ses agents en leur offrant un cadeau pour les remercier de leur travail et de leur dévouement.

Il est proposé les valeurs suivantes :

- de 1 à 10 ans d'ancienneté : 100 €
- de 11 à 20 ans d'ancienneté : 150 €
- de 21 à 30 ans d'ancienneté : 200 €
- pour plus de 31 ans : d'ancienneté : 250 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE d'accorder les valeurs ci-dessus à l'occasion d'un départ à la retraite ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs à ces affaires.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 18/02/2026

Information du Conseil Municipal

Etude de faisabilité : Secteur la Grotte – place du marché

La commune a mené une étude urbaine au cours de l'année 2024 afin de définir la stratégie opérationnelle d'aménagement à l'horizon 2050. La place du marché et ses environs font partie du périmètre de l'étude urbaine.

Sur ce secteur, la commune a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) en juillet 2024 pour une parcelle située au 9 impasse de la Grotte. Il s'agit d'une ancienne usine de chaussons devenue essentiellement un lieu de stockage pour des artisans. Des échanges ont eu lieu entre la commune et le propriétaire. Un accord a été trouvé pour un montant de 407 000 € HT pour une surface de 2 700 m².

La commune a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée sur ce secteur situé dans le centre-bourg, entre l'impasse de la Grotte et la place du marché afin d'engager une étude de faisabilité urbaine et architecturale. Il s'agit aussi de préciser le projet et d'analyser sa faisabilité.

Un partenariat avec l'EPF a été engagé en mars 2025 dans le cadre d'une convention. Celui-ci a retenu un bureau d'études pour réaliser l'étude de faisabilité urbaine. Il s'agit de l'atelier LAU.

Dans ce contexte, l'EPF a procédé, en accord avec la commune, à l'acquisition du 9 impasse de la Grotte.

Le périmètre de cette étude est d'environ 7000 m². Le site de projet est occupé par des locaux d'entreprise et des maisons d'habitations.

L'étude de faisabilité se décompose en 3 phases :

- Un état des lieux des sites, objectifs et contraintes
- La faisabilité selon plusieurs scénarios
- L'approfondissement du scénario retenu.

Un comité de pilotage composé de l'EPF, de la commune de L'Herbergement et de Terres de Montaigu Agglomération s'est réuni le 27 janvier 2026.

Au cours de ce comité de pilotage, un diagnostic a été présenté. Celui-ci met en évidence :

- Un contexte géographique et une accessibilité favorable (proximité de l'A83, gare ferroviaire)
- Une croissance démographique forte et continue (3600 habitants au dernier état d l'INSEE-décembre 2025)
- Un important secteur économique
- Un parc de logements constitué principalement de maisons individuelles qui attirent les ménages
- La présence de bâtiments industriels ou d'activités au sein du tissu pavillonnaire
- Présence de nombreux services, commerces et équipements mais parfois dispersés.

Le secteur identifié pour cette étude, inscrit entre le tissu pavillonnaire et le tissu ancien est occupé par des bâtiments à vocation artisanale et des maisons d'habitation. Il s'ouvre sur la place du marché et la rue Georges Clémenceau où se concentrent de nombreux commerces et services.

Ce secteur symbolise des enjeux liés aux questions de :

- renouvellement urbain et d'aménagement du territoire
- la diversification de l'offre d'habitat (architecture cohérente avec l'existant, logements individuels et intermédiaires, logements sociaux)
- le dynamisme du centre bourg
- l'organisation de l'offre de santé
- les mobilités douces.

Ainsi, des premières intentions se dessinent pour un projet qui s'appuiera sur l'existant bâti et urbain. Les objectifs du projet sont de :

- Respecter les caractères et l'identité de L'Herbergement ;
- Permettre une offre d'habitat qualitative et diversifiée afin de répondre aux besoins des habitants et adapté aux évolutions des modes de vie ;
- Proposer l'implantation d'un pôle médical regroupant des services de santé présents à L'Herbergement ;
- Engager une réflexion sur les circulations douces ;
- Maîtriser la place de la voiture, s'adapter au contexte local avec un travail sur l'optimisation des voiries et des stationnements ;
- Valoriser la convivialité, en lien avec l'existant et avec une nécessaire finesse dans le traitement des interfaces avec le voisinage : proximités, intimités, desserte, mutualisation...
- Réaliser un projet à faible artificialisation, où la part des sols imperméabilisés doit être minimisée ;
- Réaliser un projet énergétiquement responsable avec l'anticipation des réglementations thermiques, mais aussi en matière de construction.

Le prochain comité de pilotage se tiendra en mai 2026 afin de présenter les différents scénarios.

Frédéric DA CRUZ rappelle le contexte initial de ce projet. Un promoteur souhaitait implanter deux immeubles de deux à trois niveaux avec 40 logements. La commune n'a pas souhaité que ce promoteur développe ce projet au vu de sa situation et de son contexte.

Anne BOISTEAU-PAYEN rappelle qu'en effet, la commune a échangé avec le propriétaire à la suite de la réception de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). Depuis la commune a sollicité l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée pour l'acquisition de ce foncier.

Anne BOISTEAU-PAYEN informe que cette étude permet d'avoir une représentation sur les possibilités d'aménagements. Ces possibilités doivent être confrontés avec les besoins de la commune et son environnement. L'objectif est de maintenir une tranquillité dans ce quartier. Une réflexion sera menée dans le prochain PLUI. Le prochain comité de pilotage est prévu en avril 2026 avec les nouveaux élus.

Délibération du Conseil Municipal n°202602-013

Versement d'une avance de subvention à l'association Acti'Mômes et à l'association Familles Rurales

Dans le cadre de l'étude des subventions de fonctionnement versées aux associations de L'Herbergement, et dans l'attente du vote du Budget, il sera étudié au titre de l'année 2026, le montant de la subvention à attribuer à :

- L'association Acti'Mômes
- L'association Familles Rurales

Dans l'attente de cette décision, qui interviendra au cours de la séance du Conseil municipal de mars prochain, il convient de se prononcer sur le versement d'une avance nécessaire au bon fonctionnement de ces associations pour réaliser leurs missions de service public.

A titre indicatif, il est précisé que le montant de subventions qui avait été demandé en 2025 était respectivement de :

- 83 840 € pour Acti'Mômes ;
- 92 382 € pour Familles Rurales (volet restauration scolaire et service général).

Il est proposé qu'une avance soit versée en février 2026 sur la subvention qui sera demandée au titre de cette même année :

- de 27 947 € pour Acti'Mômes ;
- de 30 794 € pour Familles Rurales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ATTRIBUE une avance de subvention de 27 947 € à Acti'Mômes au titre de l'année 2026, ceci dans le cadre de son activité d'accueil périscolaire et de loisirs ;

ATTRIBUE une avance de subvention de 30 794 € à Familles Rurales au titre de l'année 2026, ceci dans le cadre de son activité de restauration scolaire et du service général ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs à ces affaires.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 18/02/2026

Délibération du Conseil Municipal n°202602-014

Groupement de commandes constitué entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) Terres de Montaigu et les communes en vue de la poursuite du déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés

La Communauté d'agglomération, via sa Direction des systèmes d'informations et de la transition numérique (DSITN), gère l'ensemble des télécommunications, réseaux et systèmes d'informations des différentes collectivités du territoire (serveurs, systèmes de stockage, de virtualisation, sauvegarde, ...etc.).

Le marché existant portant sur la réalisation des travaux de pose et de raccordement de câbles réseau cuivre et de câbles à fibres optiques arrive à échéance fin juin 2026.

L'objectif est de poursuivre le déploiement des réseaux numériques sur le territoire ; soit, pour relier les sites intercommunaux et communaux, soit pour l'extension de sites ciblés (gérés par Terres de Montaigu).

Il est proposé au Conseil municipal de valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et les communes, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la DSITN.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes, joint à la présente délibération ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VALIDE la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération et le CIAS pour le renouvellement des prestations susvisées,

VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique,

APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE Madame la Maire à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 18/02/2026

POINT SUR LES COMMISSIONS

- Informations communautaires

Bernard LOUINEAU dresse un bilan du transport scolaire géré par Terres de Montaigu Agglomération. Il informe qu'une réflexion avait eu lieu afin de regrouper des arrêts. Il dit que 3700 élèves sont transportés à l'aide de 56 véhicules. Il existe plus de 200 circuits à l'échelle de l'Agglomération.

Fanny DELHOMMEAU demande de prêter attention à l'éclairage. Les enfants peuvent être amenés à se déplacer vers le quartier « voisin » et à emprunter parfois des coulées vertes.

Anne-Marie JOUSSEAUME présente les grandes lignes du bilan des EHPAD et résidences autonomie. Le taux d'occupation journalier des EHPAD et Résidences autonomie en 2025 est de 97.5%. L'objectif était fixé à 97.2%. Aussi, le recours à l'intérim a fortement diminué en 2025 par rapport à 2023 et 2024.

DIVERS

Prochaines réunions du Conseil Municipal

- Jeudi 5 mars 2026 à 20h00

**L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée
A 22h00.**

**Madame la Maire
Anne BOISTEAU-PAYEN**



**La Secrétaire de séance
Elise VRIGNAUD**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Elise VRIGNAUD".